

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

21^{ème} année - N° 3677 - Lundi 20 Juillet 2020 - Prix : 200 Fc

SANTÉ PUBLIQUE

Plus de 300 patients dialysés en 10 ans



Photo d'archive

TÉLÉCOMMUNICATION

**Le projet FMC, entre bugs et réduction
de la vitesse de consommation**

LIRE PAGE 2

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 16 au 20 Juillet 2020**

Lever du soleil:

06h 28mn

Coucher du soleil:

17h 57mn

Fadjr : 05h 15mn

Dhouhr : 12h 16mn

Ansr : 15h 12mn

Maghrib: 18h 00mn

Incha: 19h 14mn



TÉLÉCOMMUNICATION

Le projet FMC, entre bugs et réduction de la vitesse de consommation

Il y a plus de deux semaines, Comores Télécom a migré dans un autre système avec la mise en place du projet Fixe Mobile Convergence (FMC). Depuis, des bugs se sont fait ressentir. L'opérateur historique société annonce une baisse significative de la vitesse de consommation.

Le projet de migration qu'a lancé l'opérateur historique de telecom rentre dans le cadre de mise en place du FMC (Fixe Mobile Convergence), une des plus grandes révolutions des télécommunications dans le pays. Ce dernier est sans doute l'une des meilleures technologies que les Comores peuvent utiliser pour accélérer l'accès à un réseau de meilleure qualité, améliorer l'environnement des affaires, l'économie et l'attractivité du pays. Avec le FMC, la population devrait, en théorie, avoir accès à la fibre optique à domicile, accès au triple Play (téléphonie,

internet, télévision) à des tarifs accessibles.

« Le FMC va permettre de donner de biens meilleurs service à la clientèle. Ce dernier va pouvoir avoir accès à la fibre à la maison (FTTH), une bonne chose pour la clientèle. Cela va permettre à la population d'avoir une connexion à très haut débit jusqu'à 130 Mega », explique Antoisie Ezzidine, le chef de département de Communication à Comores Télécom. « Avec la même ligne, le client peut avoir l'Internet, internet mais aussi l'IPTV (Télévision par protocole internet). Les trois constituent le Triple Play ».

Pour un début, la société Comores Télécom a déjà établi certains sites qui vont bénéficier directement du projet. Pour les zones où la fibre optique est non accessible, une solution palliative a été déjà trouvée. Comores Telecom va en effet offrir la WTTX, un Box qui va donner un débit plus important et

faciliter l'accès, selon les explications de notre interlocuteur. « Cette migration est une évolution nécessaire si nous voulons que l'expérience des utilisateurs suivent l'évolution moderne des télécommunications ».

Depuis cette migration, les équipes de Comores Telecom et Huawei travaillent ensemble sur l'optimisation post-migration et sur la résolution des bugs ressentis par certains abonnés, incluant les concessionnaires qui sont les premiers partenaires de Comores Telecom. « Les travaux d'optimisation sont toujours en cours. Ces travaux sont menés ensemble par les équipes de Comores Telecom et de Huawei. Nous espérons que d'ici une semaine tout sera rétabli », indique M. Antoisie.

Jusqu'à là, Comores Télécom avait constaté trois sortes de bug : des crédits évaporés, des appareils qui ont du mal à trouver du réseau et un malentendu avec les concession-



Antoisie Ezzidine le chef de département de Communication à Comores Télécom.

naires. « Des mesures rectificatives ont été lancées et des équipes sont mises en place pour prendre les doléances des clients qui rencontraient des soucis. Et pour les concessionnaires, une équipe est sur le terrain pour leur montrer que le nouveau système est facile que l'ancienne. Il suffit de s'habituer »,

annonce M. Ezzidine. La bonne nouvelle dans cette migration vers le FMC n'est autre que la réduction de la vitesse de consommation. Une bouffée d'air pour le consommateur qui a longtemps dénoncé une vitesse « Flash ».

A.O Yazid

MÉDIAS

Du matériel de cyber sécurité remis à La Gazette par Hikam



Remise à La Gazette du matériel de cyber sécurité.

La société multiple HIKAM a remis au journal La Gazette des Comores des matériels informatiques visant à améliorer le système de protection des équipements bureautiques. Cet appui est composé entre autres de 7 types d'antivirus dont 5 garantissent la protection des PC et 2 pour les Smartphones.

Afin d'optimiser les moyens permettant aux organes de presse écrite d'assurer leur rôle d'informer, la société multiple HIKAM apporte son soutien visant à renforcer la sécurisation et la protection des équipements informatiques. La Gazette des Comores est

le deuxième média bénéficiaire de cet appui technique après la station radio Hayba FM. Le patron de la société HIKAM, Abdoukader Maoulida montre que ce geste est lié à la célébration de la 45e fête d'indépendance des Comores.

« Ce don a pour but de sensibiliser la population sur le côté numérique et tout ce qui est cyber sécurité », avance-t-il. Pour ce fait, ladite société a remis à la Gazette des Comores un disque dur de 500 GB, un carton de rame, 5 types d'antivirus spécifiques pour protection des PC et 2 antivirus pour protection des tablettes et téléphones portables.

Pour ce geste d'accompagne-

ment, le directeur de publication de La Gazette des Comores a exprimé sa reconnaissance. « Il s'agit d'un geste qui ne peut que nous encourager car ce type de don répond effectivement à des besoins que nous avons depuis un moment quant à la sécurisation de nos systèmes informatiques. Cela peut créer un partenariat mutuellement bénéfique », a réagi El-had Said Omar. La société Hikam a fait comprendre que les actions ne vont pas se limiter uniquement sur l'accompagnement des médias. D'autres initiatives sont envisagées.

Kamal Gamal

DIPLOMATIE

Les Emirats Arabes Unis prêts à soutenir l'émergence des Comores

Au terme d'une visite de quatre jours à Moroni, une haute délégation des Emirats Arabes Unis a exprimé sa volonté de renforcer la coopération entre les deux pays, mais aussi soutenir l'émergence des Comores d'ici 2030.

Une haute délégation des Emirats Arabes Unis conduite par le docteur Ahmed Bin Mohammed Al-Jarwan, président du conseil international pour la tolérance et la paix, a séjourné pendant quatre jours en Union des Comores. Cette délégation a été reçue lundi dernier par le chef de l'Etat en présence de l'ambassadeur des Emirats Arabes Unis, Saïd Mohammed Al-Miqbali et le chef de la diplomatie comorienne, Souf Mohamed Elamine. Ce dernier

annonce que la mission est venue pour renforcer la coopération bilatérale entre les deux pays et réitérer l'engagement des Emirats à accompagner l'Union des Comores dans son plan de développement. « Les deux parties ont discuté des perspectives de coopération et des projets de développement en faveur de l'Union des Comores », clarifie le ministre des affaires étrangères avant d'ajouter que « les deux parties ont également débattu de la possibilité de jeter les bases d'un travail futur sur les projets et programmes dans les domaines économique, éducatif et sécuritaire ».

Selon le chef de la diplomatie comorienne cette importante visite permet de mesurer l'état d'avancement des projets de développement aux Comores et renforcer des rela-

tions économiques solides pour stimuler davantage les échanges, les investissements et la coopération économique entre les deux pays amis. « Les Emirats Arabes Unis sont parmi les plus grands partenai-

res arabes qui s'intéressent au développement du pays et au bien-être des Comoriens avec des grands projets d'investissement générateurs d'emplois, souligne-t-il.

Tout au long de ces quatre jours



Délégation des Emirats arabes unis reçue par le bureau de l'assemblée nationale.

de visite, la délégation a rencontré le président de l'Assemblée nationale, Moustadroine Abdou et certains élus de la nation. Au delà de l'idée de développer la coopération parlementaire, le président du parlement vient de recevoir une invitation de son homologue des Emirats pour une visite officielle à Abu Dhabi. « Ça sera une occasion pour renforcer les relations parlementaires des deux pays », souligne le chef de la mission qui est également ancien président du parlement arabe. Pour lui, cette visite n'est que l'expression de la volonté des Emirats de soutenir la vision du président Azali Assoumani de faire des Comores un pays émergent dans les années à venir.

Ibnou M. Abdou

SANTÉ PUBLIQUE

Plus de 300 patients dialysés en 10 ans

10 ans depuis qu'il a ouvert ses portes, le centre de dialyse de Moroni a réalisé 35 688 séances dont 309 personnes dialysées.

Créé le 15 juillet 2010 par un groupe de jeunes Comoriens en partenariat avec une ONG égyptienne dénommée Algariya Alchariya, le centre de dialyse a soufflé sa 10ème bougie mercredi 15 juillet dernier. Dans un entretien accordé à La Gazette des Comores pour l'occasion, le néphrologue Mohamed Moundhirou Djoubeyri réaffirme son engagement pour sauver des vies. Depuis son ouverture, le cent-

re pratique l'hémodialyse et la dialyse standard. Notre interlocuteur était le seul qui était opérationnel mais au fil du temps, d'autres ont été envoyés en formation à l'étranger pour renforcer leurs capacités et répondre aux besoins du pays.

« Nous avons connu deux phases depuis l'ouverture. La phase où les égyptiens avaient tout pris en charge et une phase où on a eu une subvention de l'État, en 2014 », se remémore-t-il. D'autres appuis matériels ont été octroyés par d'autres partenaires comme les Emirats Arabes Unis. « Il y a moins d'un an, le centre a reçu d'autres équipements à savoir 7 machines

Freiseinus 5008s qui va nous permettre de remplacer certaines machines qui sont déjà défectueuses depuis nos débuts », poursuit-il.

Pendant 10 ans, le centre a réalisé 35 688 séances de dialyses avec une moyenne de 4770 séances par an au cours des trois dernières années. 309 patients ont été dialysés dont une partie se trouve à l'étranger, d'autres guéris et d'autres décédés. En général, les dialysés ce sont des femmes enceintes, des patients ayant fait des intoxications médicamenteuses et 85% de ces personnes font des dialyses chroniques. « Ces trois dernières années, nous avons une moyennes de 23 cas de patients

par an », annonce-t-il. Pendant cette période de crise sanitaire de coronavirus, le centre a pris les précautions nécessaires pour les soins des malades. « Pour les patients de la Covid-19 qui nécessitent un dialyse, on les isole dans la salle réservée pour les patients suspects, pour éviter une contamination directe avec les autres patients ».

Parmi les difficultés rencontrées, le Dr Moundhirou montre que certains patients n'arrivent pas à suivre leurs séances faute d'un centre de dialyse dans les autres îles. « Des fois, certains patients partent à Mayotte pour des soins et nombreux sont ceux qui périssent en mer

ou leurs cas se détériorent », déplore-t-il, avant d'ajouter que « la plupart de temps, les patients viennent tardivement. Ce qui complique la tâche ». Depuis le départ des Égyptiens, le centre a perdu son autonomie. « Des fois, nous sommes confrontés à une pénurie de matériels car le stock est insuffisant », souligne-t-il, avant de rajouter que « le pays devrait commencer à chercher un remplaçant. Cela fait 10 ans que je me trouve seul dans ce combat mais aussi, nous manquons de personnel ».

Andjouza Abouheir

SOCIÉTÉ

Le conseil supérieur de la magistrature, contrôle les ordres d'élargissement

Le 18 juillet dernier, les autorités judiciaires se sont exprimées sur les agressions sexuelles de ces derniers temps. Pour renouveler une confiance envers une population désespérée d'une justice équitable, le ministère de la justice décide de donner plein pouvoir au conseil supérieur de la magistrature pour contrôler les ordres d'élargissement.

Les actes d'agression sexuelle qui se sont multipliés ces derniers temps dans le pays n'ont pas laissé indifférent les autorités judiciaires du pays. Samedi dernier, des autorités judiciaires regrettent devant la presse le comportement abusif de certains responsables étatiques sur des mineurs. « La justice réaménage ses procédures pour éviter que la population se livre aux règlements de compte. Le



Mahamoud Soilihi
ancien procureur
général.

conseil supérieur de la magistrature contrôle désormais les ordres d'élargissement. Des ordres permettant à un détenu de quitter la prison », avance Soilihi Mahamoud, le secrétaire général du conseil de la magis-

trature qui a rappelé qu'avant une autorité du tribunal pouvait libérer facilement un prisonnier sous ordre d'élargissement. Cette instance judiciaire est née dans le but de corriger les erreurs judiciaires. « Certains

juges ou procureurs ont libéré des malfaiteurs en enfreignant la loi par bonne foi, mauvaise foi ou par ignorance. Le conseil est créé pour punir de tels actes », précise-t-il.

Interrogé sur la mise en liberté d'un homme dernièrement accusé de viol sur mineure, ce dernier montre qu'il s'agit d'une faute judiciaire. « Le fautif a bénéficié d'une liberté sous contrôle judiciaire, ce qui ne devait pas être le cas. Mais cette liberté est actuellement révoquée par la justice », répond-il, avant d'ajouter que « non pas parce que le juge a fait une erreur mais parce que le bénéficiaire a passé outre en prenant la fuite. Quant au juge en question, le conseil a son dossier sur la table ».

La maison d'arrêt de Moroni compte 147 détenus dont 71 d'entre eux sont des agresseurs sexuels, mais avant d'être des obsédés

sexuels. « Ces personnes sont des êtres comme nous ayant des soucis psychiatriques si bien que dans des prisons à l'extérieure, cette catégorie de détenus est soumise à des traitements psychiatriques », explique Nadhuma Youssouf, inspectrice judiciaire, faisant allusion au pompier incriminé d'agression sexuelle qui relève également d'inceste. Pour ces autorités judiciaires, la prison est une maison de correction et de protection et des projets de reconstruction sont en cours parmi lesquels l'établissement des quartiers respectifs pour les détenus et la réinsertion sociale (ouverture des écoles professionnelles) dans l'enceinte des maisons d'arrêt.

Kamal Gamal

Après un militaire, c'est un pompier qui est viré pour viol sur mineur

Un pompier de la direction générale de la sécurité civile est suspendu pour avoir violé sa nièce de 10 ans. Avant lui, un militaire de la FCD est radié de l'armée pour le viol d'une mineure de 13 ans.

La direction générale de la sécurité civile se dit « attachée à la sécurité des enfants et de la femme » qui ne sont pas en mesure de se défendre. De ce fait, il trouve inadmissible qu'en son sein, des individus soient coupables de faits susceptibles de nuire à l'image de l'institution en s'adonnant à ces pratiques.

Devant la presse samedi dernier, le directeur général du COSEP a annoncé la suspension de l'un de ses

agents, soupçonné d'un viol d'une fillette de 10 ans qui n'est autre que sa nièce. « En attendant son jugement, le présumé coupable est suspendu sans délai et sans solde de ses fonctions à la direction générale. De tels actes ne sont pas dignes d'un agent d'une institution comme la nôtre », s'empare le commandant Takfine Ahmed. Le chef des lieux prévoit de mener une enquête de moralité sur tout son personnel afin de prévenir toute mauvaise surprise dans l'avenir.

Le directeur de la Sécurité civile annonce le lancement à partir cette semaine d'une campagne de sensibilisation avec l'appui de l'UNICEF et de l'UNFPA sur le viol des mineurs. Conscient des actes recrudescents d'agressions sexuelles dans le pays, le

commandant Takfine s'interroge comment la justice a pu accorder une liberté provisoire à un tel individu, notamment son agent qui n'est pas à son premier coup en matière de viol. « Je m'étonne également comment cet individu a pu réintégrer après un acte de viol », s'interroge t-il.

Pour rappel, cette fillette de 10 ans a été violée répétitivement par 3 présumés criminels, deux d'entre eux seraient des oncles dont l'un n'est autre que cet agent du COSEP. Bien que son hymen soit intact, l'examen médical révèle des signes de pénétration anale. A cet effet, le 17 juillet 2020, la direction générale de la sécurité civile a été saisie par la brigade de protection des mineurs des faits d'agression sexuelle mettant en cause un

de ses agents. Le pompier a été placé en garde à vue ainsi que les deux autres criminels arrêtés par la gendarmerie. Ces derniers jours, le service d'écoute a enregistré 5 cas de viol et d'a-

gression sexuels. On citera le cas de cet homme qui a violé sa propre fille de 12 ans dans la région de Mbadjini.

Andjouza Abouheir

La Gazette des Comores
Directeur général
Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
Elhad Said Omar
Rédacteur en chef
Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
Toufay Maecha
Rédaction
A. Mmagaza
M.I.M Abdou
A.O. Yazid
Andjouza Abouheir
Nassuf Ben Amad
Kamal Gamal Abdou

Nabil Jaffar
Chronique Sportive
B.M. Gondet
Mise en page
Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
Mariama Mhoma
Documentation archiviste
Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
Mohamed Said Hassane
Impression
Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
Tel: 773 91 21/ 322 76 45

POLITIQUE

Des cadres d'Itsandra condamnent la célébration du 6 juillet à Ntsoudjini

L'Union de l'opposition avait organisé à l'occasion de la fête nationale du 6 juillet une célébration dans la ville de Ntsoudjini, chef-lieu de la région d'Itsandra. Un événement aussitôt boycotté par les forces de l'ordre. Devant la presse, des cadres, notables et oulémas de la région disent condamner cette manifestation et accusent les organisateurs d'avoir défié l'autorité de l'Etat.

Réunis en point de presse, des cadres et notables de la région Itsandra-Hamanvou se sont exprimés suite aux agissements qui ont lieu à la ville de Ntsoudjini le 6 juillet dernier. A cette occasion, les conférenciers disent condamner « fermement » cette célébration qui a causé des graves conséquences à la région et la ville de Ntsoudjini. Ne voulant pas cacher leur déception, les conférenciers ont promis de protéger la paix dans l'archipel. « Nous sommes une des régions les plus prestigieuses de l'archipel car plusieurs institutions de l'Etat y sont construites », lance d'emblée le ministre de la justice, Mohamed Ousseine Djmallialaili. Revenant sur les faits, le garde des

sceaux s'est indigné des actes qui se sont produits à Ntsoudjini, chef-lieu de la région. « Des actes de déstabilisation ont été perpétrés par des cadres politiques du pays et pas seulement dans le Itsandra car ces derniers ont tenu un set-in à Genève », rappelle celui qui précise que « cette déstabilisation aurait pu causer des dégâts immenses ».

Mohamed Ousseine trouve dommage que ça soit un enfant de la région qui a été à la tête de ce mouvement. « Pourquoi c'est Mouigni Baraka de Ntsoudjini et non Moustoifa Said Cheikh dans sa cour à Itsandra ou Ahmed Hassane El-Barwane à Moroni ? », se demande le ministre de la justice. Dans son intervention, Mohamed Ousseine rassure le pouvoir en place que « en aucun moment, la région d'Itsandra ne cautionnera que des tels actes se reproduisent sur leur sol ».

Pour sa part, le préfet d'Itsandra-Hamanvou regrette que « les mesures prises par les autorités ne soient pas respectées par l'opposition ». Indigné, Said Djaé salue le professionnalisme des forces de l'ordre et les cadres de la région ont su garder leur sang-froid en privilégiant la paix, la stabilité et la sécurité dans la



Conférence de presse des cadres d'Itsandra.

région. « Ils (les opposants) ne voulaient que faire du mal à la région d'Itsandra-Hamanvou, lance-t-il. Notre région ne laissera personne s'incruster au risque de mettre la paix et la sécurité du pays en péril ».

En sa qualité de jeune cadre de la région, Faiçoil Mohamed Djitihadi rappelle que cette célébration qui est

la suite logique du mandat signé précédemment par Mouigni Baraka Said Soilihi est un défi à l'autorité nationale. « Ces opposants se sont convertis en rebelles et ont défié l'autorité nationale », précise-t-il. Pour cet ancien juge, « il y a eu manipulation depuis l'extérieur ». « Ce sont des actes graves, une infrac-

tion contre l'autorité de l'Etat », poursuit-il. Pour l'ensemble des conférenciers, il est temps que ces fugitifs paient de leurs actes car « l'Itsandra ne cautionne pas ce genre d'agissements ».

A.O Yazid



L'ANRTIC VIENT D'APPROUVER UN NOUVEAU PLAN NATIONAL DES FREQUENCES :

L'ANRTIC, conformément aux prérogatives qui lui sont assignées par la réglementation comorienne des communications électroniques, vient de publier une décision majeure en prévision des évolutions technologiques et l'utilisation rationnelle des ressources en fréquences. L'initiative de la décision N°20/072/ANRTIC-DG en date du 26 juin 2020, découle entièrement des recommandations issues de la dernière Conférence des Radiocommunications (CMR-19) à laquelle notre pays a pris part à travers une délégation de l'ANRTIC.

Les conférences mondiales des radiocommunications (CMR) ont lieu tous les trois à quatre ans. Leur rôle est d'examiner et de réviser le règlement des radiocommunications. Il s'agit du traité international régissant l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites des satellites géostationnaires et non géostationnaires. Les modifications du Règlement sont apportées en fonction de l'ordre du jour adopté par le Conseil de l'Union Internationale des télécommunications, compte tenu des recommandations formulées par

les conférences mondiales des radiocommunications précédentes. Du 27 octobre au 22 novembre 2019 a eu lieu à Charm-El-Cheikh, en Egypte, la dernière conférence des radiocommunications.

Les recommandations du rapport final de la conférence de 2019, ont permis à l'ANRTIC de procéder à la révision, à la mise à jour et au renouvellement du Plan National d'Attribution des Bandes de Fréquences Radioélectriques en l'Union des Comores. Le département ingénierie de l'ANRTIC, a consacré des mois d'analyse et de comparaison sur les compatibilités entre les attributions actuelles et les nouvelles dispositions issues de la Conférence Mondiale pour éditer un nouveau Plan National.

Le nouveau plan prévoit des aménagements des bandes de fréquences pour une affectation à un ou plusieurs nouveaux services. Auquel cas, les utilisateurs desdites bandes se verront dans l'obligation de les libérer dans les délais prescrits par la réglementation nationale. D'autres bandes plus compatibles aux services qu'ils fournissent, leur seront

ensuite attribués. Parmi les avancés introduites dans le nouveau plan, on peut citer également l'identification des bandes de fréquences additionnelles pour les télécommunications mobiles, notamment, au profit du développement de la 5G.

Tout ce travail d'ingénierie auquel l'ANRTIC s'engage à réaliser au quotidien, a pour but d'anticiper les transformations de l'écosystème technique qui ne cesse de nous surprendre. Aujourd'hui, les opérateurs nationaux offrent à la population, la 4G et la 4.5G. La 5G est d'ores et déjà en cours d'expérimentation dans plusieurs pays. Lorsque nos opérateurs nationaux voudront demain s'aligner à cette nouvelle tendance, les conditions de déploiement auraient préalablement été préparées par les soins de l'ANRTIC.

Communication ANRTIC

Quand l'artiste Chucky s'en prend à une femme victime de viol

Aïdat, une jeune femme comorienne âgée aujourd'hui de 23 ans et résidant en France, parle des viols sexuels dont elle a été victime lorsqu'elle avait entre 7 et 8 ans, aux Comores. Si beaucoup sont ceux qui lui témoignent un soutien, des artistes dont le rappeur Chucky la tournent en dérision jusqu'à l'accuser de chercher à faire son numéro « pour avoir des vues » sur YouTube.

Connu du grand public de par son statut d'artiste engagé, Chucky s'est moqué publiquement de la jeune fille comorienne qui a posté une vidéo dans laquelle elle parle de son histoire de viol de la part de son enseignant coranique et d'autres proches de sa famille, alors qu'elle n'était âgée

que de 7 ans. Dans les réactions qu'a suscitées ces révélations, le rappeur a pris tout le monde de court en s'en prenant violemment à la victime qu'elle accuse sans ambages à chercher à faire le « buzz » pour avoir « beaucoup de vues » sur YouTube où Aïdat, est intervenue.

Une dérision aussitôt appuyée par AST, un autre rappeur de la place pour qui la victime devait porter son affaire devant la justice et non sur YouTube « Pourquoi sur YouTube en effet ? De telles affaires se règlent devant la justice si on est sérieux », a écrit le compositeur, en réponse au commentaire de Chucky. Ce dernier était jusqu'à dire que la victime devait « se taire » « au lieu de venir raconter qu'elle a été doigtée, touchée, parce qu'elle veut

devenir une star et gagner des vues. C'est moche, c'est dégoûtant et c'est immonde. Elle force trop là ».

Scandalisés, les internautes ont très vite réagi et dénoncé la position des deux artistes en particulier Chucky. Nadia Tourqui par exemple, une militante notoire, a décidé de supprimer de son iTunes l'album de Chucky. Cheikh MC, Amina Ali (épouse d'Oubeidillah Mchangama) le blog Facebook FM ont, chacun à sa manière, condamné ses propos. Tard dans la soirée du mercredi 15 juillet, Chucky a présenté des excuses à la jeune femme ainsi qu'à son public pour ses propos indignes d'un artiste de sa trempe.

A.O Yazid



LIBRE OPINION

Entre cours, examens et covid-19, que faire ?

Alors que cette année scolaire 2019-2020 courait vers l'année blanche, le gouvernement, le ministère de l'éducation et les partenaires ont tout fait pour échapper à la catastrophe. Les examens nationaux auront bel et bien lieu. Des cours par télé enseignement ont eu lieu pour espérer retenir encore et toujours l'attention des élèves. Face à l'adversité du Covid-19, on ne pouvait réaliser mieux et en cela, nous devons tous remercier le ministre de l'éducation pour avoir eu le courage de faire fonctionner ce secours.

Néanmoins, la rentrée de certaines classes, dites d'examen, prévue le 1er juillet 2020 reste un mystère pour beaucoup. Cette rentrée interroge par rapport à la durée prévue, par rapport aux missions pédagogiques des enseignants, par rapport à l'accompagnement de l'état, des communes et des parents et par rapport à d'autres aspects encore.

Tout en recommandant aux élèves et étudiants d'observer avec rigueur les mesures barrières, je m'en vais volontiers vers eux pour leur suggérer des idées et conseils à quelques moments seulement de la tenue de ces examens de fin d'année.

• Il faut réviser

Réviser ne consiste pas seulement à relire le cours, il s'agit surtout de chercher à le comprendre par la curiosité, par la capacité personnelle à se poser les bonnes questions en vue de s'assurer d'une bonne compréhension y relative. Il s'agit aussi de pouvoir anticiper sur les questions possibles lors des examens. Il y a à travers Internet, des plateformes qui peuvent aider à mieux apprendre, profitez en ! Ici, il y a un phénomène qui mérite d'être discuté. Il s'agit du « par cœur ».

Moyen traditionnel transmis de génération en génération, le par cœur renvoie à la capacité de notre cerveau à emmagasiner des informations. Face à la situation actuelle qui fait que nos jeunes élèves passent entre 4 et 6 heures de temps

par jour sur internet, il y a lieu de savoir que cet exercice booste la mémoire et place chaque internaute dans le besoin de développer de nouvelles stratégies d'apprentissage qui développent les différentes mémoires (auditive, kinesthésique et olfactive). Il faut donc que les élèves renforcent cette façon de faire, non pas pour s'amuser mais pour apprendre. Le rôle des parents dans la surveillance de la navigation de leur enfant est plus qu'importante pour toujours mais surtout en ce moment.

• S'organiser

Planifier le déroulement de ses révisions, c'est libérer son esprit pour se consacrer à 100% dans ses études. Le candidat à un examen doit faire le bilan des chapitres révisés à travers des comptes rendus qu'il peut lire à d'autres personnes. C'est également en élaborant soi-même des sujets « blancs » qu'on essaie de traiter. C'est comme à l'entraînement dans une équipe de sport.

Il ne faut pas oublier de noter sur du papier (le mieux c'est le papier cartonné) les principales informations retenues et les afficher dans sa chambre afin de les garder en permanence et les faire interagir avec la mémoire.

Concernant les langues étrangères, puisque certains examens comportent des épreuves dans ces langues (arabe, anglais...), il faut s'entraîner à s'exprimer dans ces langues pour se préparer aux oraux des examens mais pour un projet futur d'insertion professionnelle. Encore une fois, il existe des plateformes internet qui proposent exercices et conseils pour la révision en langue étrangère.

• Avoir confiance en soi

L'ennemi de la confiance est le stress. Il l'est aussi pour la mémoire et la stabilité. Le candidat à un examen doit être capable d'empêcher ce stress de le prendre en otage et donc en développant la confiance en soi. C'est en réussissant

ses révisions, en imaginant ce qui peut être demandé à l'examen et donc avoir confiance en soit qu'on luttera de façon efficace contre le stress.

• Respecter et privilégier le sommeil

Pour mieux entretenir sa mémoire et ce qui s'y trouve, il faut bien dormir. On dit bien qu'il faut arrêter la révision 40 minutes avant de dormir pour permettre à l'esprit de se relâcher. Certains disent que la prise d'une dose de miel avant de dormir est mieux parce que le miel permet un sommeil profond et de qualité.

• Faire du sport

Un bon moyen de favoriser la circulation sanguine et permettre une bonne oxygénation du cerveau, le sport permet de libérer les hormones du bien-être de soi. Ici, je ne parle pas des sports de masse mais du sport individuel dans la mesure où le temps présent n'est pas indiqué pour des pratiques sportives de masse.

Pour finir, je vais insister sur la bonne alimentation. C'est le fait de privilégier la

consommation des sucres lents et des légumes pour augmenter les protéines.

J'avais mis en relief, au début de cet article, la nécessité de s'adapter à cette situation présente. Ceci est valable au niveau des enseignants que des élèves. Les enseignants doivent interroger leur âme et conscience (éthique) sur ce qu'ils doivent faire pendant cet espace assez court qui nous sépare des examens (nouvelles leçons ou renforcement de ce qui est fait ?) et les élèves ne doivent pas attendre des consignes pour se protéger (les mesures barrières sont connues de tous). Tout le monde sait ce qu'il doit faire pour se protéger contre la covid-19, point n'est besoin de prêcher dans ce sens et à longueur de journées. Le ministère de l'éducation doit tenir compte de la spécificité du moment dans la préparation et la réalisation des examens finaux et courage à tous.

Mohamed ALI MGOMRI, Inspecteur Pédagogique et formateur (CUFOP – Université des Comores)

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmérie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Moheli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Moheli: 772 03 71

HÔTELS & RESTAURANTS :

Le Select 773 00 31

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Moheli 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 764 43 00
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18



Ministère de l'Agriculture, de la Pêche,
de l'Environnement, de l'Aménagement du
Territoire, de l'Urbanisme et du
Transport Terrestre, chargé des Affaires Foncières

PRODUCTIVITE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES FAMILIALES ET RESILIENCE



DON FIDA N° 2000001863 - PRÊT FIDA N° 2000001864 -
DON ASAP N° 2000001862

UNITE NATIONALE DE COORDINATION ET DE GESTION DU PROJET (UNCGP)



Programme d'Adaptation de
l'Agriculture Paysanne (ASAP)

Avis de recrutement d'un Responsable Administratif et Financier du projet PREFER

L'Union des Comores a obtenu du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et du Fonds Fiduciaire pour le Programme d'Adaptation de l'Agriculture Paysanne (ASAP) des fonds en vue de financer le projet « **Productivité des Exploitations Agricole Familiales et Résilience (PREFER)** » dont l'objectif global est d'améliorer la sécurité alimentaire, nutritionnelle et les moyens d'existence des populations rurales pauvres. Et dans le cadre de la mise en œuvre du Projet PREFER, le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Transport Terrestre, chargé des Affaires Foncières souhaite recevoir des candidatures de personnes qualifiées pour le « **RECRUTEMENT D'UN(E) RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER** ».

1. QUALIFICATIONS ET APTITUDES :

- Être au moins titulaire d'un diplôme de master, (niveau BAC + 5) en comptabilité et gestion financière ou tout autre diplôme équivalent ;
- Avoir une bonne connaissance et une bonne pratique des règles du système comptable OHADA (SYSCOHADA) ;
- Avoir au moins 10 années d'expériences dont 5 au moins à un poste de responsabilité similaire ;
- Avoir une bonne connaissance des procédures de gestion fiduciaire du FIDA ou d'un autre bailleur de fonds ;
- Avoir une connaissance de la législation en vigueur aux Comores : actes uniformes OHADA, droit du travail, droit fiscal relatif aux impôts à retenir à la source sur les salaires, à l'exonération des taxes sur les équipements, fournitures, études et travaux, etc. ;
- Avoir une connaissance des finances publiques notamment des procédures de mobilisation des fonds de contrepartie (y compris les exonérations de taxes) ;
- Avoir une connaissance des logiciels de gestion financière et comptable des projets/programmes de développement : TOM2PRO ainsi que logiciels bureautiques : Word, Excel, PowerPoint ;
- Avoir une bonne expression orale et écrite en français. La maîtrise de l'anglais un atout ;
- Être de bonne moralité ;
- Avoir une conscience professionnelle et des aptitudes à travailler en équipe et sous pression avec des qualités d'écoute et de dialogue ;
- Avoir un esprit d'initiative et de rigueur dans les traitements des dossiers.

2. COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE ET DATE LIMITE DE DEPOT :

Les dossiers de candidature devront comprendre obligatoirement :

- Une Lettre de motivation rédigée et signée ;
- Un curriculum vitae détaillé, récent et certifié sincère faisant

ressortir l'expérience et les aptitudes du candidat ;

- Une copie légalisée des diplômes requis et autres attestations ;
- Une copie des attestations ou certificats de travail.

Les Termes de Référence (TDR) complets devront être retirés aux bureaux du Projet :

- **Projet PREFER – UNCGP/URAT Ngazidja**, Ministère en charge de l'Agriculture, sis ex-CEFADER M'dé, BP 7575 Moroni, Tél. (+269) 773 26 62

- **Projet PREFER – URAT Anjouan**, sis à Hombo, Mutsamudu, Anjouan, tél. (+269) 771 41 26

- **Projet PREFER – URAT Mohéli**, sis à la Direction Régionale Production de Mohéli, Fomboni, Mohéli, tél. (+269) 772 16 81

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au plus tard le 06 août 2020 à 12h30mn.

Les dossiers de candidature devront parvenir sous pli fermé avec la mention « **Recrutement d'un(e) (01) Responsable Administratif et Financier pour le compte du projet PREFER** » à l'adresse suivante :

- Projet PREFER – UNCGP, Ministère en charge de l'Agriculture, sis ex-CEFADER M'dé, BP 7575 Moroni, Tél. (+269) 773 26 62

3. LIEU D'AFFECTATION ET TYPE DE CONTRAT :

Le lieu d'affectation est le siège du projet PREFER sis ex-CEFADER M'dé avec des déplacements dans les zones d'intervention du projet dans les îles de Ngazidja, Anjouan et Mohéli.

Le titulaire du poste bénéficiera d'un contrat d'une durée d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation de performance positive, avec une période d'essai de six (06) mois.

4. DEROULEMENT DU RECRUTEMENT :

Le recrutement se déroulera en deux phases :

Phase 1 : Présélection sur dossier y compris évaluation des CV en vue de la constitution d'une liste restreinte de candidats qualifiés

Phase 2 : Entretien oral

N.B. : Seuls les candidats ayant franchi la phase 1 seront contactés pour la phase suivante.